

# Inscription scolaire

## Pour qui ?

Les inscriptions scolaires s'adressent :

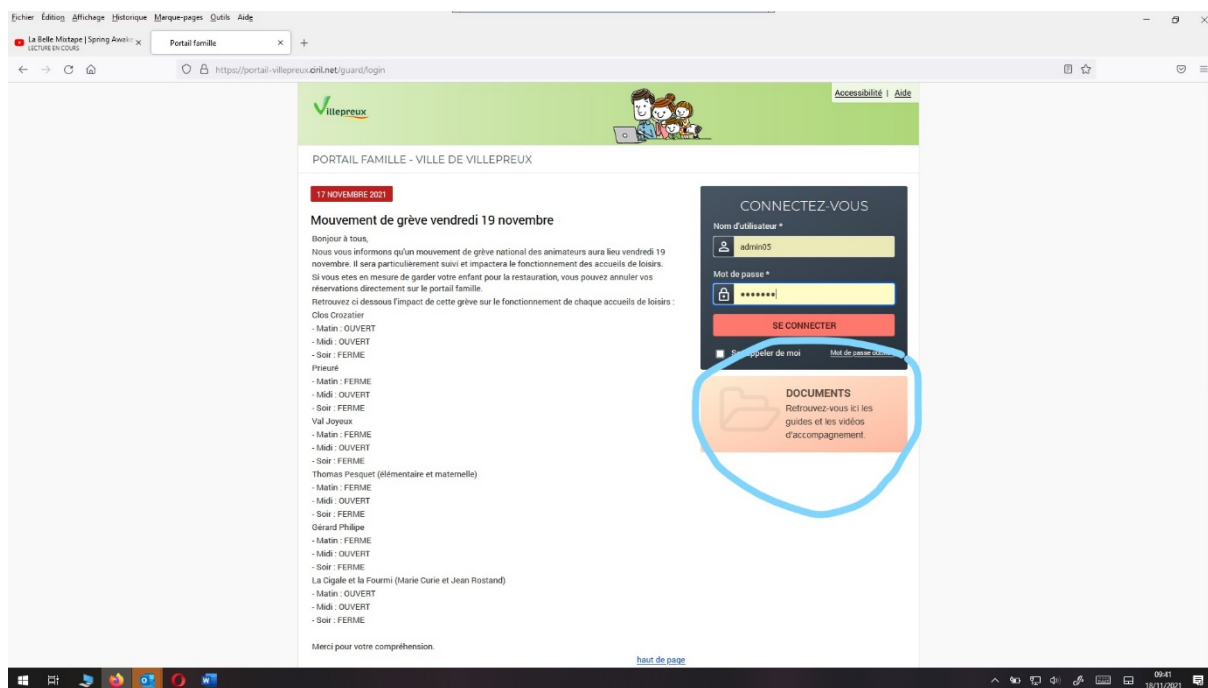
- Aux enfants âgés de 3 ans à la rentrée de septembre
- Aux nouveaux habitants de Villepreux

Chaque année, en décembre de l'année N-1, une large campagne de communication annonce l'ouverture des inscriptions scolaires qui se déroulent entre janvier et avril de l'année N.

## Comment inscrire son enfant ?

Voici les différentes étapes pour inscrire votre enfant à l'école :

1. **Télécharger la fiche de renseignement qui se trouve dans l'onglet document du portail famille ou sur le site de la ville**



2. **Compléter la fiche de renseignement et l'envoyer à l'adresse suivante : [espace.services@villepreux.fr](mailto:espace.services@villepreux.fr)**
3. **A réception de cette fiche de renseignement, l'espace service crée votre dossier scolaire et votre portail famille. Ils vous envoient un mail avec vos identifiants de connexion et le détail des pièces justificatives à fournir sur votre portail famille.**

Les pièces justificatives qui vous seront demandées seront les suivantes :

- ✓ Carte d'identité des responsables légaux
- ✓ Avis de naissance de l'enfant à inscrire ou copie de livret de famille
- ✓ Justificatif de domicile
- ✓ Page des vaccins du carnet de santé
- ✓ Jugement de divorce en cas de parents séparés
- ✓ Certificat de radiation (uniquement pour les enfants qui étaient inscrits dans un établissement scolaire dans une autre ville)
- ✓ Dernier avis d'imposition

**ATTENTION : sans la fourniture de ces pièces justificatives sur le portail famille, l'inscription scolaire ne sera pas valide !**

4. Une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues, le service scolaire vous envoie un mail de confirmation validant votre inscription scolaire
5. Vous recevrez ensuite un courrier courant mai/juin précisant l'école où sera accueilli votre enfant à la rentrée

Avant toute première connexion à votre portail famille, n'hésitez pas à regarder les tutos et modes d'emploi disponibles sur le site de la Ville et sur l'onglet document du portail famille.

Des questions concernant le fonctionnement du portail famille ? l'espace service se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. N'hésitez pas à leur adresser un mail à l'adresse [espace.services@villepreux.fr](mailto:espace.services@villepreux.fr)